



Le 28 juillet 2026

Par SDÉ

M^e Johanne Skelling

Secrétaire générale

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Hydro-Québec – Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

C. élec. : bergeron.genevieve2@hydroquebec.com

OBJET : Réponse à votre lettre du 27 juillet 2026 concernant la demande d'adoption des annexes MOD-032-1-QC-1, PRC-012-2-QC-2, VAR-002-4.1-QC-2, IRO-010-5-QC-2 et TOP-003-6.1-QC-2 – Alignement des définitions GO et GOP - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Dossier Régie : R-4349-2026
Notre référence : LTG08545 PC

Chère consœur,

La présente fait suite à votre correspondance du 27 juillet 2026 relativement au dossier mentionné en titre. Cette dernière fixe un délai au 29 juillet 2026 à 12h afin de répondre aux demandes de la Régie.

Le Coordonnateur vous informe que certaines des ressources impliquées au dossier sont actuellement en congés. Le Coordonnateur souhaite effectuer des validations auprès de ces ressources afin de pouvoir répondre aux demandes de la Régie.

Ainsi, le Coordonnateur vous demande une extension du délai jusqu'au 7 août à 12h afin de répondre aux demandes de la Régie.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

(s) Genevieve Bergeron

Genevieve Bergeron

GB/im